

Raphaël Wintrebert
Doctorant à l'EHESS (Dir. Dominique Schnapper)
A.T.E.R. à l'université Paris-V-Descartes
15 passage Trubert Bellier 75013 Paris
06 64 51 66 81
raphael.wintrebert @voila.fr

Prendre position sur l'Europe : le travail de la Commission Europe d'Attac

Résumé

Un mouvement se ne sent jamais plus uni que lorsqu'il s'oppose à un adversaire. C'est ainsi que les luttes contre les institutions financières internationales (FMI, Banque mondiale, OCDE, OMC) ou contre les multinationales ont permis de déconstruire le discours, les réflexions et les actions d'Attac. Mais parmi ces adversaires déclarés, il s'en trouve un qui risque non pas d'unir mais au contraire de diviser, l'Union européenne. Car le passage de la critique de l'Union à l'élaboration d'une « Autre Europe » menace toujours de faire ressurgir des clivages excluants. L'Europe est un sujet sensible car il menace de faire apparaître dans Attac des positions inconciliables, notamment en matière d'architecture institutionnelle.

A l'heure où se dessine un projet de construction européenne, ce thème ne peut cependant pas ne pas être abordé ; mais il ne peut pas l'être de n'importe quelle manière. En étudiant le travail de la Commission Europe d'Attac, nous nous intéressons donc précisément à la façon dont l'association construit sa réflexion, ses prises de position et sa campagne d'actions autour de ce sujet. Comment la Commission élabore-t-elle, en fonction d'une actualité dont elle n'est pas maîtresse, son agenda ? Comment, en retour, cela influe-t-il sur sa façon de travailler collectivement (qui y est associé, c'est-à-dire quels acteurs mais aussi quels types de connaissance et de compétence, et comment) ?

L'Europe a un statut particulier dans les interrogations d'Attac. Si elle fut centrale dès la création de l'association comme espace géographique pertinent pour promouvoir ses revendications (et tout particulièrement la taxe Tobin), elle fut en même temps relativement éclipsée en tant que question politique. C'est ainsi que la construction européenne n'a pas été, au début, un axe de réflexion du mouvement, que ce soit au niveau du CA, du CS ou même des CL¹. La raison en est simple : l'Europe est un sujet éminemment sensible et conflictuel. Si, au niveau économique, les militants s'accordent sur une approche keynésienne et/ou marxiste, et ainsi forment un bloc relativement homogène face à « l'adversaire néo-libéral », la question européenne fait apparaître un autre clivage : les dits « souverainistes » ces dits « fédéralistes », selon les termes du débat français depuis 1992. Plutôt que d'aborder immédiatement la question européenne, et ainsi risquer d'être récupérés par ce clivage qui diviserait inéluctablement l'association, les dirigeants d'Attac ont préféré éviter le sujet.

Ce n'est qu'en 2000, à l'occasion des Conseils européens de Biarritz et surtout de Nice, que Attac a décidé d'aborder cette question. « Ca fait longtemps que je voulais qu'on s'occupe de l'Europe, parce que c'est l'agent numéro un de la mondialisation libérale. Mais il fallait le faire... au moment opportun. Et le moment opportun c'était en 2000, avec le Conseil européen de Nice, et Biarritz avant. Donc on a travaillé sur la Charte

¹ Attac est, *grosso modo*, composée d'un Conseil d'administration (CA), d'un Conseil scientifique (CS), d'un Collège des Fondateurs et de Comités locaux (CL), lesquels regroupent la quasi-totalité des adhérents

des droits fondamentaux et on a commencé à analyser les questions européennes comme des déclinaisons locales de la mondialisation libérale. Il y a un article que j'ai fait dans le *Diplo*, en décembre 2000, qui disait qu'il se pourrait bien que l'Union Européenne soit promue un des objectifs décisifs d'Attac et du mouvement altermondialiste, et c'est une prophétie qui s'est révélée auto-réalisatrice, mais on l'a introduit doucement... Bon, maintenant c'est un sujet majeur, et si tu veux une prévision : c'est l'avenir, c'est le sujet le plus important » (Bernard Cassen, entretien réalisé le 28 août 2003).

Le sujet « Europe » s'impose donc peu à peu. Non seulement en France mais plus largement parmi les Attac d'Europe. Attac-Belgique, avec la participation d'Attac France, organise ainsi un Congrès européen citoyen pendant le sommet Ecofin du 22 septembre 2001 à Liège². Mais il est important de noter que les termes du débat sont clairement spécifiés. Les dirigeants d'Attac France, et tout particulièrement le président de l'époque Bernard Cassen, sont particulièrement attentif à la façon de l'aborder ; il s'agit avant tout d'éviter toute approche en terme d'architecture institutionnelle. C'est ainsi que le document rédigé à l'occasion du sommet de Nice précise (1) que l'Union européenne mérite d'être analysée et critiquée car elle est un « moteur de la mondialisation libérale », et (2) que Attac n'a pas à prendre position sur la question de l'architecture de l'Union. La critique doit donc porter sur les politiques européennes³. On retrouvera ces deux arguments dans tous les documents officiels de l'association. Bernard Cassen, lui-même, a toujours contrôlé qu'il en soit ainsi, le moindre écart pouvant entraîner un conflit. Ce fut par exemple le cas avec certains membres du CS. Celui-ci s'est doté, dès 2001, d'un groupe de travail réfléchissant aux questions européennes. L'objectif était de rédiger un document d'orientation pouvant être repris par le CA d'Attac, et ainsi devenir la position officielle du mouvement. Mais la version rédigée par ce groupe n'avait visiblement pas complètement intégré la « doctrine » imposée par la direction. Bernard Cassen a dès lors vivement critiqué et condamné ce texte, exigeant sa reformulation.

« On avait édicté une doctrine dans Attac qui est "on prend position sur les politiques européennes, on ne prend pas position sur les architectures institutionnelles", on considère qu'elles peuvent être différentes, on ne dit pas "on veut une Europe fédérale, une Europe des patries ou des nations", chacun pense ce qu'il veut. En revanche, ce qu'on peut étudier, c'est le contenu des politiques. Donc on a respecté cette règle là, parce que moi, je ne veux pas de divisions là-dessus. C'est armé de ça que je suis arrivé au CS et j'ai dit "bon voilà, ce texte ne respecte pas la position d'Attac". Ils avaient fait une typologie absurde, ridicule, entre "souverainistes" et je-ne-sais-pas-trop-quoi... Donc devant plusieurs personnes proches de la LCR, Husson, Coutrot et d'autres, j'ai lu un petit texte, une citation d'un auteur qui dit que l'utilisation du mot "souverainiste" ne voulait rien dire, et après j'ai demandé quel était le nom de l'auteur de cette citation : Daniel Bensaid ! Donc j'ai affirmé ne pas être d'accord avec cette typologie. Ils ont répondu "intervention grossière, nanana"... Husson, tête

² Attac, *Une Autre Europe pour une autre mondialisation*, Congrès européen citoyen 22-23 septembre 2001, Editions Luc Pire, Bruxelles, 2001.

³ (1) : « Les moteurs de la mondialisation libérale ne sont pas seulement les firmes transnationales, les marchés financiers et les institutions multilatérales qui leur servent de relais (FMI, Banque mondiale, OCDE, OMC). Ce sont aussi les gouvernements des grands pays industrialisés et, en ce qui concerne l'Europe institutionnelle, la Commission européenne et le Conseil Européen ». (2) : « Regroupant des personnes physiques et morales aux opinions très diverses sur l'architecture future de l'Union européenne, l'association n'a pas à prendre position sur cette question. En revanche, elle se prononce et se prononcera sur les politiques menées ou projetées par l'Union ». (« Une autre Europe est possible. Une autre Europe pour un autre monde. Nice 2000 » ; <http://attac.org/fra/asso/doc/doc35.htm>)

de lard, a démissionné, et il est revenu après. Il a voulu faire le coq puis il est revenu... Le document était très bon par ailleurs, mais il y avait ça. Ils l'ont refait et c'est devenu un document d'Attac, on l'a adopté, mais revu et corrigé »

Le document a été diffusé en avril 2002, date à partir de laquelle le groupe de travail du CS sur l'Europe a cessé de se réunir. Cet épisode n'a donc pas seulement eu pour conséquence la modification du texte, il a créé une véritable défiance chez certains membres du CS à l'égard du CA, et tout particulièrement à l'égard de Bernard Cassen⁴. Il a aussi signifié l'arrêt du groupe de travail. Ce point est essentiel pour comprendre dans quel contexte est née et s'est développée la commission Europe.

En définitive, le texte du CS reprend les idées essentielles présentées par Attac au moment de Nice. Est tout d'abord souligné le fait que « l'Union européenne et ses institutions fonctionnent de plus en plus comme un relais de la mondialisation libérale (...) La Commission est donc une institution dont Attac, dans les champs d'intervention que prévoit sa plate-forme, ne peut que vigoureusement combattre les politiques ». Puis, le volet institutionnel est écarté, subordonné à une réflexion plus générale sur la démocratie. « Les réformes des institutions européennes qui seront adoptées serviront-elles ces orientations ? La réponse est commandée par une autre question, en amont : le futur cadre légal favorisera-t-il la constitution d'un espace public commun de débat ?⁵ ». Plus globalement, le texte met l'accent sur un point essentiel, qui sera repris dans les textes de la Commission d'Attac⁶ : l'inversion des priorités entre la fin (les buts pour l'Europe, c'est-à-dire les politiques) et les moyens (les mécanismes institutionnels) : « Le débat institutionnel, tel qu'il s'est instauré depuis le traité de Nice, confond à notre avis la fin et les moyens. Avant de nous interroger sur les institutions, il convient de savoir quel type d'Europe nous voulons, quelles institutions certes mais pour quelles finalités ? »

Ce déplacement nous paraît tout à fait essentiel. La thèse, partagée par tous les membres de la Commission, est que l'Union européenne s'efforce de ne présenter aux citoyens que les mécanismes et détails institutionnels, dont ces derniers se désintéressent, afin d'occulter un réel débat politique sur les contenus des politiques à mener. « En d'autres termes, le meccano institutionnel passionne les responsables gouvernementaux, mais il fait tout naturellement l'impasse sur le contenu des politiques à mener, celles-ci étant réputées ne plus faire l'objet de débats, sinon sur la manière de les renforcer⁷ ». L'objectif consiste donc à réintroduire du politique, c'est-à-dire des débats et alternatives politiques, dans des dossiers supposés techniques, économiques ou théoriques. Cela ne signifie pas que la question institutionnelle est totalement absente mais elle est envisagée l'angle spécifique de la démocratie, et plus généralement de l'« Europe sociale »

⁴ Il faut noter que cet épisode s'inscrivait, en mars-mai 2002, dans un contexte plus large de tension entre certains membres du CS et le CA, notamment par rapport aux procédures de désignation du futur exécutif d'Attac. Nous n'avons malheureusement pas les moyens de développer ici ce point

⁵ « Autre mondialisation, autre Europe », Conseil scientifique d'Attac France, contribution au débat au sein d'Attac, avril 2002 ; <http://attac.org/fra/cons/doc/doc15.htm>

⁶ Il se pose une difficulté terminologique qui peut entraîner une confusion fâcheuse. Le terme « Commission » peut désigner à la fois la « Commission Europe d'Attac » et la « Commission européenne de l'Union », les deux instances étant précisément en opposition... Nous nous référons implicitement à la première possibilité. Nous le mentionnerons explicitement en cas contraire

⁷ B. Cassen, « Une convention européenne conventionnelle », *Le Monde diplomatique*, n° juillet 2002 ; http://www.monde-diplomatique.fr/2002/07/CASSEN/16652?var_recherche=Cassen

Quoiqu'il en soit, aucun des textes publiés ou diffusés jusqu'ici ne formulaient les positions générales d'Attac sur les conceptions européennes. Les documents élaborés à l'occasion du Conseil européen de Nice étaient une réponse ponctuelle à des enjeux spécifiques (Charte des Droits fondamentaux, articles 133), quant à celui du CS d'avril 2002, il est clairement dit que « cette contribution ne prétend donc pas représenter une "position d'Attac" achevée. La fonction de ce texte est autre : il présente le noyau dur d'une critique de la philosophie et des modalités pratiques du processus de construction européenne ». Ce relatif vide met en évidence la question suivante : Attac doit-elle aborder la question européenne en tant que telle, et si oui dans quel cadre, sachant que le travail du CS s'était achevé ?

D'une certaine façon, c'est la réponse à la seconde question qui a influé sur la première. Durant l'été 2002, les dirigeants de l'association envisageaient la création de « commissions » dépendantes du CA national. Celles-ci auraient pour fonction de traiter de dossiers importants afin de définir les principales stratégies (de réflexion et d'action) possibles pour le mouvement⁸. C'est ainsi qu'à la rentrée 2002 a été décidé la mise en place d'une quinzaine de commissions parmi lesquelles une « Commission internationale ».⁹ Les dirigeants se sont alors interrogés sur l'opportunité de créer une commission « Europe » distincte. Il a finalement été décidé que oui, ses partisans faisant valoir que l'Europe était une question et un niveau d'analyse qui traversait tous les autres sujets, et méritait donc un examen particulier.

Cependant le statut et le rôle de ces commissions n'apparurent pas clairement, notamment aux yeux de certains membres du CS qui eurent le sentiment d'être dépossédés d'une partie de leurs prérogatives et fonctions. Le problème s'est posé pour toutes les commissions, mais a été particulièrement sensible pour la commission Europe dans la mesure où, on l'a dit, un conflit avait déjà éclaté à l'occasion de la rédaction du texte « Autre mondialisation, autre Europe » du CS. C'est dans ce contexte que la commission a commencé à se réunir en octobre 2002. La première étape consistait donc à clarifier les missions et le fonctionnement du groupe.

A partir de l'étude de cette Commission Europe, notre propos consiste plus globalement à comprendre comment l'association construit sa réflexion, ses prises de position et sa campagne d'action autour de ce sujet. Comment la Commission élabore-t-elle, en fonction d'une actualité dont elle n'est pas maîtresse, son agenda ? Comment, en retour, cela influe-t-il sur sa façon de travailler collectivement (qui y est associé, c'est-à-dire quels acteurs mais aussi quels types de connaissance et de compétence, et comment) ?¹⁰

⁸ Le contexte de création de ces commissions est en réalité complexe et mériterait un développement qu'il ne nous est pas possible de faire ici. La proposition de telles structures émane de la commission dite « des sages », composée de 4 personnes, chargée d'organiser la succession de l'équipe dirigeante (président et secrétaire général compris) en décembre 2002. Cette initiative correspondait notamment à une volonté de décentraliser les responsabilités et les activités au niveau national, ainsi qu'une recherche d'équilibre de pouvoir entre les différentes composantes du mouvement (notamment syndical). Pour une analyse détaillée, nous renvoyons le lecteur à notre thèse de sociologie qui sera soutenue courant 2004.

⁹ Les autres commissions sont intitulées : internationale, communication interne, mondialisation et territoires, taxations globales-IFI-dette, OMC-AGCS, culture et éducation populaire, droits fondamentaux et citoyenneté, OGM, genre et mondialisation, développement durable, travail-retraites et emploi, services publics, éducation, santé.

¹⁰ Ce travail s'inscrit dans le cadre d'une thèse de sociologie à l'EHESS sous la direction de Dominique Schnapper. Celle-ci porte sur le développement du mouvement Attac depuis 1998. Pour traiter plus particulièrement de la Commission Europe de l'association, nous nous appuyons essentiellement sur nos observations des réunions du groupe (neuf réunions entre décembre 2002

La définition des finalités et enjeux de la Commission Europe d'Attac¹¹

Lors de la première réunion – le 30 octobre 2002 -, quatorze personnes sont présentes contre une moyenne de huit personnes pour les réunions suivantes. L'analyse de sa composition révèle une partition quasi-exacte entre des membres du CS et des membres du CA – certains ayant la double affiliation¹². Il nous semble clair que cette première réunion et les deux qui lui succèdent sont un enjeu de contrôle et de définition de ce qui peut/doit être fait dans le cadre de la commission. Le précédent conflit est visiblement toujours vivace et a rendu problématique les marges de manœuvre et les fonctions des deux instances statutaires de l'association (CA et CS). L'opposition pouvait se résumer ainsi : l'Europe relève-t-elle d'une approche « scientifique » (devant dès lors être principalement traitée par le CS) ou d'une approche « politique » (devant être traitée avant tout par le CA) ? L'opinion de B. Cassen est sur ce point très clair : « Le CS avait créé un groupe Europe, mais c'est pas une affaire scientifique l'Europe, c'est une affaire politique donc... le CS a dit des choses intéressantes mais ce n'est pas lui qui fixe ce que dit Attac sur l'Europe, c'est au CA et au Bureau » (entretien du 28-08-03). La création de la Commission avait précisément pour but d'éviter cette opposition jugée stérile, et de faire en sorte de combiner les deux. Mais, on le voit, la distinction – au début tout du moins – reste présente. Il ne s'agit pas d'une simple position de principe, cela a des incidences directes sur la façon de travailler : jusqu'où ouvrir les discussions ? jusqu'où diffuser les textes ? Qui solliciter pour intervenir, participer ? Quel type de connaissance est mobilisée ?

Lors de cette première réunion de la Commission, à laquelle nous n'avons malheureusement pas pu assister, les discussions portent tout d'abord sur l'organisation du travail. L'idée première est de mettre en place de « outils communs » : répertorier les travaux déjà existants), élaborer un « calendrier commun qui permettra à l'avance d'identifier les échéances importantes » [Compte-rendu (CR) fait et diffusé par J. Lusson]. Les protagonistes s'accordent ensuite sur la triple fonction du groupe : faire de la *veille* sur la question européenne ; faciliter et faire circulation le débat sur la construction européenne et le projet européen *au sein et entre les comités et les instances de direction d'Attac* ; aider à l'*orientation des instances décisionnelles* d'Attac sur les questions européennes (souligné par nous)

et septembre 2003), sur nos entretiens avec J. Lusson, animateur de la Commission, B. Cassen et A. Lecourieux, et sur les documents transmis par J. Lusson par la liste de diffusion du groupe.

¹¹ Nous n'avons pas le temps d'aborder un autre point qui est la composition du groupe d'animation de cette Commission. Chaque Commission est en effet piloté par un collectif d'animation, lui-même coordonné par une personne spécifique. Il y a donc eu, avant même les premières réunions formelles, des enjeux implicites quant à la désignations des membres de cette petite équipe. Nous n'avons guère plus d'information sur ce sujet. Notons simplement que c'est J. Lusson qui en est le coordinateur principal. Militant consensuel et apprécié, membre fondateur au CA et membre du CS, il a toujours eu le souci d'intégrer au maximum le maximum de compétences

¹² sept membres du CS, six membres du CA (parmi lesquels J. Lusson et P. Khalfa, également membres du CS, Bernard Cassen, ancien président, et Jacques Nikonoff, ancien membre du CS et nouveau président d'Attac), un membre du Siège responsable des relations avec les Attac d'Europe

Puis, une discussion s'engage sur la stratégie d'Attac par rapport à la Convention¹³. « si l'on reprend les deux positions les plus antagonistes : pour Thomas Coutrot, Attac n'a pas à se préoccuper du tout des débats au sein de la Convention, elle y perdrait son temps ; pour Jean-Claude Boual, ne pas se mettre en situation de peser sur les débats internes serait irresponsable puisque, si les mouvements sociaux avaient choisi de peser depuis les années 50, l'Europe ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui. Catherine Samary estime pour sa part qu'Attac doit être en mesure de construire le rapport de forces externe pour peser sur les débats en cours et exploiter les déséquilibres introduits par la Convention pour affirmer notre propre identité critique, à la fois sur le fond et sur la forme démocratique » (CR). Il est finalement décidé suivre et de réagir aux travaux de la Convention et de soutenir la demande de création d'un groupe de travail, au sein de la Convention, sur la question de l'Europe sociale¹⁴. La position de la Commission, fidèle en cela aux textes précédents sur le sujet, consiste ainsi à refuser la dissociation entre l'institutionnel et le contenu des politiques, d'où la nécessité (1) d'étudier et de corriger les travaux de la Convention, (2) de pousser pour une intégration des questions sociales dans le projet de Traité Constitutionnel

Les réunions de novembre et décembre sont de nouveau l'occasion de débattre des objectifs et du fonctionnement, c'est-à-dire finalement de la stratégie de la Commission. Nous présentons ci-dessous les échanges retranscrits de la réunion du 16 décembre 2002. Ils nous paraissent révéler les clivages, tensions, enjeux de définition de la situation qui prévalent lors des premières réunions. Il faut noter que l'on y ne retrouve pas tous les précédents participants. Certains membres, comme Thomas Coutrot, ont renoncé à s'impliquer dans le travail de la Commission. Or ce dernier, avec Michel Husson qui avait dès le début refusé d'y participer, était le principal contestataire de la méthode et de la stratégie prônée par Cassen lors des conflits précédents. Lors de cette réunion, nous avons compté dix personnes : quatre du CS (Alain Lecourieux, Jacques Capdevielle, Catherine Samary, Jean-Claude Boual), quatre du CA (Julien Lusson, Isabelle Bourboulon, Bernard Cassen et Jacques Nikonoff), et deux autres que l'on pourrait davantage qualifier d'adhérentes locales.

Réunion du 16 décembre 2002

Au début de la réunion, J. Lusson¹⁵ rappelle les ambitions de la commission : « L'idée est que la commission ne soit pas le relais de telle ou telle organisation, mais qu'elle soit un relais. Ce serait bien que le groupe Europe du CS poursuive ses travaux... »

¹³ La Convention a reçu un mandat large consistant à relever la question du « déficit démocratique de l'Europe », ou encore le « nouveau rôle de l'Europe dans un environnement mondialisé ». Le projet d'une Constitution pour l'Europe fait ainsi partie de ses prérogatives. « Le Conseil a convoqué une Convention sur l'avenir de l'Europe pour "assurer une préparation aussi large et aussi transparente que possible de la prochaine Conférence intergouvernementale". Le document final qu'établira la Convention au terme de son mandat de un an "servira de point de départ pour les discussions de la Conférence intergouvernementale, qui prendra les décisions définitives" ». (Jean-Claude Boual, « Constitution européenne : la Convention sera-t-elle à la hauteur des enjeux ? », *Confluences*, lundi 13 janvier 2003 ; http://www.forumgc.org/article.php3?id_article=263

¹⁴ « En effet, il s'agit là d'une demande de plusieurs conventionnel-le-s et organisations de la dite Société civile qui considèrent que l'architecture institutionnelle de l'Union ne peut s'exonérer de prendre en compte la question sociale, jusqu'ici subordonnée à la construction économique et à la réalisation du marché européen » (CR).

¹⁵ Précisons rapidement les activités, en dehors d'Attac, des principaux intervenants : J. Lusson est militant à Association Internationale de Techniciens, Experts et Chercheurs (AITEC) mais sans formation de chercheur ; C. Samary est Maître de conférences à Paris-IX Dauphine, chercheur à l'Institut de recherche interdisciplinaire en socio-économie (CNRS/IRIS-Dauphine) ; Jean-Claude BOUAL est chargé de mission au ministère de l'Équipement sur les services publics et l'Europe sociale, co-animateur de l'association Réseaux Services Publics (RSP) et du Comité européen de

C. Samary : « Une de nos tâches devrait être de transmettre les documents déjà existants, sinon il y a un découragement, on refait ce qu'on a déjà fait »

A. Lecourieux : « j'ai une liste de 150 noms d'adhérent(e)s d'Attac qui se sont intéressés à un moment ou à un autre à l'Europe... Il faut aborder des questions fondamentales dans cette Commission : je pense que les échéances de l'Europe sont considérables. Celle-ci s'en sort par un déséquilibre permanent à cause du capitalisme, enfin du « tout libéral » pour ne pas choquer... Avoir une approche à la Seurat, pointilliste, ne mène nulle part, on sera toujours en retard de deux trains. La tâche de cette commission, qui devra être ouverte sur l'intérieur et l'extérieur d'Attac, devrait être de tacler le court terme, l'événementiel, mais aussi un projet. Cela suppose de surmonter un certain nombre de contradictions, comme le souverainisme. Si ce n'est pas le cas, je quitterai la commission »

J. Lussion : « rien ne se décrète... il faut en discuter [B. Cassen entre dans la pièce] « il faut prendre la mesure d'où on part ! Il faut bien traduire dans la réalité, c'est une manière de construire un positionnement »

A. Lecourieux : « Oui mais pas tout seul »

L'ambiance est tendu

C. Samary : « la commission ne doit pas se substituer aux instances de décision. Mais c'est vrai qu'il ne faut pas se compartimenter en petits morceaux. Il faut un débat d'ensemble, d'orientation. Comment apprécie-t-on cette Convention ? Quel rôle voit-on Attac y jouer ? et pas Attac tout seul. Le thème du social me paraît central : les questions sociales et la question démocratique de la place que doit prendre le social dans l'Europe. C'est ce qu'avait dit le camarade Nikonoff la dernière fois : court terme et long terme. Au-delà du court terme, il faut avoir un débat où Attac vise à révolutionner le processus de construction de l'Europe »

B. Cassen : « la commission est une commission du CA point. Je ne vois pas du tout l'intérêt à dialoguer dès maintenant avec les autres organisations sachant qu'on ne discute pas avec nos adhérents ! On peut informer et dialoguer avec les autres mais pas au-delà. Par contre, on doit essayer d'avoir une position d'Attac Europe, avoir un contre-projet européen d'Attac. Est-ce qu'on parlera de défense, je n'en sais rien... Est-ce qu'il ne faut pas prévoir une journée nationale d'Attac sur l'Europe ?... Je sens la nécessité d'un énorme travail politique, intellectuel et même scientifique. Ensuite, on aura un énorme poids sur le débat d'idées »

J. Capdevielle : « l'idée de projet alternatif... je ne sais pas trop... En 1789, ils avaient quelques lignes forces mais c'est tout... le social contre la primauté du fric, c'est quelque chose que les gens peuvent entendre, c'est une ligne force »

A. Lecourieux : « il faudrait qu'on soit avant tout d'accord, nous, sur les valeurs, la culture, la citoyenneté... On peut identifier quatre ou cinq compartiments qui feraient un projet. Il n'y a jamais eu un projet alternatif à l'Europe anti-démocratique et capitaliste, parce qu'il faut appeler un chat un chat. Il faut se donner du temps, ça ne

liaison sur les services d'intérêt général (CELSIG) ; A. Lecourieux est ingénieur civil des Mines, a été membre du CA d'Attac mais l'a quitté en conflit ; B. Cassen est journaliste au *Monde diplomatique*, enseignant retraité de l'université Paris 8, président d'honneur d'Attac ; J. Capdevielle est directeur de recherche au Centre d'étude de la vie politique française (CNRS/CEVIPOF) ; Gilbert Wasserman est rédacteur en chef de la revue *Mouvements*

viendra pas comme ça. La Constitution, c'est institutionnel et régalién, c'est tout. Le social il n'y a rien... Le piège énorme serait de ne se focaliser que là-dessus. Le problème est de savoir si on a les capacités d'associer le maximum d'adhérents, c'est la démocratie participative. Moi je pense qu'il faut une utopie, il faut désigner le mal, il faut faire partager la critique »

Fort tension dans la pièce, notamment entre A. Lecourieux et B. Cassen, qui paraît assez ironique

M. Bougner [adhérente locale] : « il paraît qu'il ne faut pas aborder les institutions parce qu'il n'y a pas de consensus à Attac, mais est-ce qu'il faut un consensus ?... »

Personne ne répond. J. Lusson reprend la parole et résume le début du débat à J. Nikonoff qui vient d'arriver

C. Samary : « Attac sera capable d'intégrer les apports des partis et autres organisations par la diversité de ses propres adhérents. Il n'est donc pas nécessaire d'ouvrir à tout le monde, il faut chercher à avoir une identité »

J.-C. Boual : « quelle est la possibilité qu'on a de peser ? C'est ça qui m'intéresse. Il faut s'emparer de ce qui choque le plus dans le fonctionnement actuel, mais faisons attention aux étiquettes souverainistes / non-souverainistes, ça dépend des questions, des différentes articulations national – européen... Si on s'envoie des étiquettes au visage, on n'aura pas de débat »

C. Samary : « avant de porter des jugements sur les résultats, concentrons-nous sur les débats. La Constitution européenne doit être discutée par ses peuples. Posons-le en ces termes »

J.-C. Boual [de plus en plus emporté au fil de son propos] : « ça fait des semaines, des mois, que ces désaccords durent, et on est bloqué. On est bien, dans Attac, dans l'élaboration d'un processus dans le temps et dans l'espace. Il faut qu'on évite deux pièges : ne pas tenir compte de la Convention, de ce qu'elle représente, car c'est la première fois dans l'histoire qu'on a une Convention aussi large, et notre réflexion est très en deçà de la réalité. Ça fait cinquante ans que le mouvement social est incapable de peser parce que toujours dans le refus. En dernier ressort, il y a eu des référendums, et c'est les peuples qui ont choisi, c'est la légitimité démocratique. On raconte encore n'importe quoi dans beaucoup de nos textes ! Il faut être précis, et moins schématique, ne pas présupposer nos conclusions ! Deuxième chose, il ne faut pas s'arrêter à la Convention, avoir des axes plus larges à long terme. Même sur la démocratie il faut faire attention ! On ne peut pas dire qu'une conférence intergouvernementale est anti-démocratique ! »

B. Cassen : « je n'ai jamais dit ça »

C. Samary : « si, moi je le pense »

J.-C. Boual : « il faut regarder les autres pays, d'autres conceptions de la démocratie... S'il s'agit de prédéterminer des propositions sur nos présupposés... C'est pas possible. Et nos textes ne sont pas encore du niveau... »

I. Bourboulon : « c'est un débat qu'on mène depuis trois réunions. Mais on est maintenant sollicité... c'est vrai qu'on peut parler en notre seul nom, mais il y a des réunions locales et... que dit-on ? au nom de qui ? »

J. Nikonoff : « il faut réfléchir sur des principes constitutionnels pour présenter nos axes sur trois – quatre domaines : la paix, la démocratie, l'économie, les questions sociales... Donc si on avait un texte pour fin mars... mais c'est plus qu'il n'en faut car il y a déjà beaucoup de textes. On peut se séparer en quatre sous-groupe pour rédiger convenablement, c'est-à-dire d'un point de vue constitutionnel »

J. Lusson : « c'est de toute façon un débat sur lequel on reviendra et qu'il faut travailler. Mais il faut aller vers le concret aussi. En tous cas par rapport au groupe social de la Convention il me paraît utile d'avoir un texte. On peut s'appuyer sur celui de Catherine Lévy »

A. Lecourieux : « les deux points importants de la Convention sont les règles du jeu institutionnel et les fonctions régaliennes, donc se focaliser sur le social me semble peu pertinent »

J. Lusson : « il faut arrêter de caricaturer ! on a jamais dit que ce groupe ne travaillerait que sur ça »

La communication est difficile car A. Lecourieux prend et coupe la parole

J. Nikonoff : « encore une fois, l'enjeu pour moi est de rehausser les questions sociales au rang de dimension Constitutionnelle. C'est notre point d'entrée. Les traduire en principe constitutionnel et rendre constitutionnel les moyens de les appliquer. Or pour cela, il faut des outils nationaux et des articulations avec le niveau européen. Il faut maintenant faire un programme de travail sinon on va tourner en rond »

C. Samary : « Sans rapport de force le social ne sera pas à sa place. Il est en train de se créer un proto Etat où le social est subordonné à la concurrence. Il faut une démarche constructive, alternative à partir de ce qu'a dit Jacques. La CIG, les parlements, représentent des sociétés hétérogènes ; plus tu montes plus tu condenses la pluralité. C'est qui le peuple derrière la Convention ? Si il y a une identité démocratique d'Attac c'est qu'on demande à ce que les débats soient portés devant les peuples »

Il est proposé de mettre par écrit ce débat et de le présenter aux comités locaux d'Attac sous la forme « comment on apprécie la Convention ? »¹⁶. Puis la discussion reprend sur les « alliances » nécessaires. A. Lecourieux et B. Cassen, pour une fois d'accord, affirment que « c'est la mission qui détermine l'alliance et pas l'alliance qui détermine la mission ». « oui, mais il faut s'entendre sur le terme de mission ! On n'a pas tous la même définition du social », lance Jean-Claude Boual très énervé. « Bon, moi je m'en vais ! »

B. Cassen : « ton discours consiste à intégrer toutes les contraintes. Or le débat n'a lieu qu'en France ! Nous n'avons pas à nous abriter, en attendant les Irlandais ou les Grecs, pour proposer nos actions ! Il faut la subsidiarité, ne pas avoir honte de nos positions ! »

J.-C. Boual : « Ca, c'est une position qui ne tient pas compte des faits devant l'histoire ! Ca fait quatre fois qu'on tourne autour du pot avec des positions de morale, ça ne sert à rien ! »

Il commence à quitter la pièce

¹⁶ Cette idée sera, visiblement, oubliée

B. Cassen : « Te barrer comme ça n'est pas très réglo »

J.-C. Boual : « On ne sort pas de nos catégories. On doit faire des alliances »

J. Lusson : « il n'y a pas à se dessaisir d'une position qui soit propre à Attac. On est tous d'accord pour chercher à créer un rapport de force. La question c'est "comment ?" »

J.-C. Boual est debout, la main sur la porte

J.-C. Boual : « mais la relation interne / externe est un faux procès. Ça fait dix ans que ça dure. Or là vous parlez sans connaître ! Là, ça ne sert à rien. Vous ne prenez pas en compte ce qui existe réellement... Je pars comme ça vous serez tranquille entre vous... »

B. Cassen [qui commence lui aussi à s'emporter] : « ça fait trente ans que je travaille sur l'Europe ! Je crois, et on est plusieurs ici, à assez bien connaître le sujet ! »

Le téléphone portable de J.-C. Boual sonne. Il sort de la salle pour répondre

B. Cassen : « il faut juste qu'on ait un minimum de méthodologie commune sur la rédaction de ces quatre textes »

Les personnes présentes semblent d'accord et commencent à répartir le travail. A. Lecourieux se propose pour la partie services publics et politique commercial, B. Cassen, C. Samary et M. Bougnat pour la partie citoyenneté et démocratie. J.-C. Boual revient et, sur un ton apaisé et doux, dit simplement « je viens vous dire au revoir... ». Il ne souhaite participer directement à aucun groupe. Un dernier groupe, composé de Isabelle Bourboulon et Jacques Capdevielle, se charge de la partie « questions sociales ». La fin de la discussion, et de la réunion, se clôt sur les modalités concrètes d'écriture : environ 10 000 signes par partie, un premier jet puis « on élague. Le débat politique se fera là » dit B. Cassen. La prochaine réunion – le 13 janvier 2003 – sera ainsi consacrée à la présentation des premiers travaux de ces groupes.

Il n'est pas toujours aisé de suivre le fil de cette discussion dans la mesure où celle-ci est assez décousue, les interlocuteurs se répondant alternativement de façon souvent implicite. Il est précisément intéressant de noter que la physionomie du débat, et sa polarisation, évolue. A l'opposition entre A. Lecourieux et B. Cassen succède celle entre J.-C. Boual et les autres. Il nous semble que chacun tente de faire valoir, éventuellement d'imposer, sa perception, sa conception et surtout son programme de recherche (agenda, méthode) pour la Commission. Chacun pose les limites de ce qu'il considère comme nécessaire ou impossible, délimitant ainsi le cadre des discussions qui doivent avoir lieu. Le terme « chacun » est d'ailleurs impropre car tous ne participent pas de manière équivalente à l'échange. Certains affirment clairement leur position (C. Samary, A. Lecourieux, J.-C. Boual, B. Cassen), d'autres soutiennent ou précisent quelques arguments, d'autres enfin ne prennent pas la parole. Cette répartition n'est pas aléatoire et correspond non seulement à des personnalités mais également à des recherches de positionnement et de légitimité (particulièrement visible dans l'échange entre J.-C. Boual et B. Cassen) dans le groupe. Cela correspond également à des clivages anciens qui ré-apparaissent au moment où une nouvelle structure, dont les actions sont à déterminer, se met en place. Dans ce contexte les « nouveaux venus », ceux qui n'ont pas participé aux précédentes réflexions, ont bien du mal à en saisir tous les enjeux. Selon le compte-rendu qui en a été fait par J. Lusson, le but de cette réunion était, notamment, « d'élaborer un "langage commun" sur l'Europe, qui permette d'aboutir à des positionnements concrets ». Il nous semble que l'enjeu était surtout

d'expliciter les attentes des différents intervenants par rapport au travail de la Commission. Par là même, ils présentaient leur conception, avec leur vocabulaire propre, et leur stratégie par rapport à l'Europe. Au terme de la réunion, certaines questions sont évacuées (institutions, alliances et ouverture du groupe), d'autres restent incertaines [la mission de la Commission est-elle de se focaliser sur le court terme (travaux de la Convention) et/ou long terme (projet européen global)], d'autres enfin sont entérinées (rédiger des textes sur quatre axes distincts : démocratie, économie, paix, social).

Réagir à l'actualité et adapter son mode de travail : d'un livre politique global à un « 4 pages¹⁷ » sur la Convention

C'est sur la base de cette idée de textes d'analyse que se déroulent les réunions suivantes. Celles-ci, beaucoup plus calmes et consensuelles, sont consacrées à deux points : informer et discuter de la situation internationale (la guerre en Irak) et de ses conséquences sur l'Europe ainsi que des travaux en cours de la Convention ; rédiger d'un livre qui serait un assemblage des quatre précédemment évoqués¹⁸. On le perçoit clairement dans les discussions de la réunion du 3 mars 2003 que nous détaillons ci-dessous.

Réunion du 3 mars 2003

J. Lusson, l'animateur de la Commission, introduit la réunion en rappelant, pour les nouveaux venus, la finalité du groupe : « la commission est centrée sur l'Europe ; elle est ouverte à l'ensemble des adhérents. Ce n'est pas un lieu autonome mais un lieu de croisement des différentes réflexions : avoir des échanges larges, identifier les points d'actualité sur lesquels nous pensons qu'Attac pourrait, ou devrait, réagir ». Il annonce ensuite l'ordre du jour.

Après un premier point – introduit par Bernard Dréano – sur la situation des mouvements contre la guerre¹⁹ (changements, vers une radicalisation, des opinions publiques européennes), le groupe aborde la question de l'élaboration de l'ouvrage sur l'Europe. J. Lusson rappelle l'objectif du livre puis annonce que les délais d'impression sont trop brefs pour une large discussion. Quand, dès lors, le publier ? au moment de la remise des travaux de la Convention ou à un autre moment symbolique (FSE, CIG) ? Faut-il écrire un fascicule plus court pour le mois de mai ?

B. Cassen : « le gros inconvénient d'une brochure c'est la distribution. C'est pour ça qu'il vaudrait mieux faire un livre. Alors, quel type de texte nous voulons ? Il ne faut pas tout mettre en discussion sur l'Europe, ce serait un enterrement ! Et je ne pense pas qu'il faille traiter de tout et dans toutes les instances d'Attac. Il y a quinze commissions plus légitimes que le CS, car ce n'est pas une question scientifique. Je suis pour un livre d'intervention à un moment X, pour que nos sympathisants puissent comprendre et se mobiliser. Je pense aussi qu'autour de la table, les principales sensibilités sont représentées et sont informées, alors que les autres ne connaissent pas... »

¹⁷ Les « 4 pages » sont, comme leurs noms l'indiquent, des documents de quatre pages diffusés à l'intérieur du mouvement Attac. Ils définissent la position de l'association et/ou ouvre des débats à l'ensemble des adhérents sur des sujets divers (retraites, taxe Tobin, paradis fiscaux, dette, prostitution...)

¹⁸ Un troisième point sera abordé, quoique rarement : l'organisation de séminaires sur l'Europe pour l'université d'été (fin août 2003). Mais cela fera l'objet de très peu de discussions

¹⁹ Bernard Dréano, membre du Cedetim tout comme J. Lusson, a eu l'occasion de faire part de ses analyses dans d'autres espaces. Il donne par exemple un entretien à la revue *Convergences* en mars 2003 (« Naissance d'une opinion publique européenne », *Convergences*, vendredi 7 mars 2003, http://www.forumgc.org/article.php3?id_article=295)

C. Samary : « je trouve que le projet de livre est une bonne base. Ensuite, un travail de communication est nécessaire pour le discuter. Mais on ne fait que prendre du retard sur ces débats. Il n'y a pas tant de désaccord dans Attac. On peut très bien s'entendre sur une démarche commune. J'étais un peu choquée par l'idée qu'on procède aussi peu collectivement. Je ne fais pas de distinction CS – commission. Il n'y a aucune question plus scientifique que d'autres, pas plus la taxe Tobin que l'Europe. Tout est politique. Je ne fais pas une fixation sur le CS, et je trouve dommage de ne pas associer les compétences dans le CS qui ont travaillé dans le premier groupe Europe. Ils ont des méfiances, c'était l'occasion de lever ces méfiances. Il faudrait davantage associer les gens avec la sortie de ce livre, mais sans que ce soit un "enterrement". Mais, au-delà du livre, il existe un problème dans la chronologie de nos débats. On avait envisagé quelque chose de beaucoup plus court, un petit projet de 2-3 pages... qui marque notre identité en tant qu'Attac, un texte court qui forme notre position commune. Il faudrait faire circuler partout notre projet, ne pas être cloisonné dans des débats pré-formatés et biaisés »

G. Gourguechon (vice-président du CS et membre du CA) : « le problème c'est l'aspect vitesse / débat. On a le même problème dans la commission Paradis fiscaux. Est-ce que le livre répond aux questions de la Convention ? Non. Le mieux, en terme d'opportunité politique, serait donc de le publier pour le FSE de Saint-Denis. Le besoin, c'est d'abord de répondre à la Convention »

G. Wasserman : « d'un point de vue très pragmatique je peux faire 30 000 signes dans la semaine. Mais il faut que les textes aient le temps de circuler, au moins ici. Il faut étudier le calendrier, le 15 mars c'est un peu court. Il faut un vrai débat »

J. Capdevielle : « ce n'est pas un problème de légitimité du CS mais un problème de lisibilité en fonction de nos publics. J'étais très frappé par notre débat sur le rapport contrat / loi. Au niveau de l'écriture, ça demande beaucoup d'allers-retours avec des gens qui sont dans des structures différentes. Il faut que ce soit compréhensible pour tous, et consensuel chez nous. On a d'ailleurs les mêmes difficultés dans la commission Services Publics »

J. Luson : « moi, je voudrais que ce soit diffusé le plus largement possible »

B. Cassen : « Bon, j'ai une proposition intermédiaire : faire un 4 pages en réservant le numéro de juillet de *Lignes d'Attac*²⁰ qui pourrait être une réaction à la Convention, puis un bouquin pour septembre - octobre »

J.C. Boual : « ça n'est pas à l'université d'été qu'on aura des débats sur le fond, c'est dans cette commission. On peut donc faire 4 pages en mai en fonction de ce que va annoncer Giscard, et puis ce serait bien d'avoir le livre pour l'université d'été. Ce sera une contribution et non pas une position définitive »

Un accord collectif se dessine sur cette proposition. En fin de réunion, Julien s'adresse aux nouveaux venus pour leur dire que le but est que les CL s'expriment, posent des questions, réagissent, proposent. Aucune réaction. Enfin, le planning des prochaines réunions est fixé. Ils modifient les dates afin que J.C. Boual, très souvent absent, ne manque pas deux réunions de suite

²⁰ *Lignes d'Attac* est le bulletin d'information de l'association (environ tous les deux mois). Il est diffusé à tous les adhérents

Cette discussion met à jour deux éléments distincts quoique liés : la manière de procéder dans le travail collectif et la nécessité de réagir à l'actualité européenne. Par rapport au premier point, quel temps se donner pour la discussion, les échanges, les amendements ? Jusqu'où faire diffuser le texte : dans toutes les instances d'Attac (CL inclus) ? à l'extérieur d'Attac ? Les réponses formulées influent grandement sur les échéances et l'agenda de la Commission. Le résultat de la discussion est finalement un compromis entre deux positions extrêmes qui seraient un processus très long élargi à l'ensemble du mouvement altermondialiste et un processus court restreint aux participants de la Commission. Ces deux positions se sont exprimées à plusieurs reprises dans la commission et plus largement dans le mouvement Attac. On avait ainsi pu voir, dans les échanges de la réunion de décembre 2002 présentée plus haut, que A. Lecourieux soutenait la première option, tandis que B. Cassen soutenait la seconde. Mais cette variable se confronte à une autre variable, dont la commission n'est pas maîtresse : l'actualité politique européenne. Doit-on répondre rapidement à l'actualité au risque de ne pas avoir le temps de discuter, consulter et avoir une position collectivement définie ?

Le compromis consiste en un processus en deux étapes : un premier document, court (un 4 pages), en réaction au travail de la Convention, puis un livre qui pourra bénéficier d'un temps long de réflexion et d'échanges. Il y a donc en quelque sorte un renversement des priorités : l'attention ne porte plus principalement sur le livre, mais sur le 4 pages. Cela entraîne un changement complet du mode de fonctionnement : si le livre était en partie autonome par rapport à l'actualité politique, ce n'est pas le cas du 4 pages. Les contraintes qui pèsent dès lors sur la conception, la rédaction, les relectures et les corrections des textes ne sont plus les mêmes. L'urgence à réagir au travail de la Convention impose à la Commission un agenda exogène.

L'élaboration de tout texte dans Attac se confronte à quatre questions : quel contenu ? quelle méthode d'élaboration (plus ou moins collective) ? pour quelles échéances ? quel statut ? Or ces questions sont en relation presque causale : le statut accordé à un document détermine les échéances, lesquelles conditionnent les moyens d'élaboration, qui eux-même jouent sur les contenus. En voulant se doter de texte « d'intervention », l'association se contraint par une actualité politique et sociale qui la dépasse. Dans le cas qui nous occupe ici, le fait de choisir de rédiger un livre, dont la date de rédaction finale peut être modifiée²¹, ou un 4 pages de réaction à la Convention, qui ne peut se faire qu'au moment des résultats affichés par celle-ci, est essentiel.

Cela influe selon non à deux niveaux. Tout d'abord sur la méthode de travail collectif (et notamment sur la question de savoir s'il faut ou non ouvrir au maximum la discussion). C'est ainsi que, contraint par une situation qu'ils ont pourtant choisi, les membres de la Commission conviennent qu'il n'est pas possible (le manque de temps est alors invoqué) de diffuser plus largement le texte. Mieux, comme le dit B. Cassen, le diffuser dans ces conditions serait un proposer un semblant de procédure « démocratique » : « il ne faut pas lancer des débats qu'on n'a pas le temps d'avoir » (Cassen, février 2003). Ensuite, cela détermine le type d'acteurs que l'on va principalement solliciter et le type de compétence et de savoir que l'on va avant tout mobiliser. Par manque de temps, on fait nécessairement appel à ceux qui ont déjà des informations et des connaissances²², à ceux qui ont déjà réfléchi à ces questions²³. Le

²¹ c'est d'ailleurs précisément ce qui est arrivé puisque le livre fut d'abord envisagé pour mars 2003, puis pour la réunion du G8 en juin, puis pour l'université d'été en août, puis pour préparer le FSE en novembre, pour enfin être reporté à janvier – mars 2003

²² Et également, nous y reviendrons, la capacité d'écrire un texte argumenté et construit sur ces thèmes

travail d'appropriation par les militants, et les remarques qui sont censées en résulter, ne peuvent ainsi intervenir qu'*après* le travail d'élaboration de ceux qui ont déjà une forme d'expertise.

Pressés par le temps et par, rappelons-le, mille autres activités annexes, les participants considèrent ainsi qu'« il faut faire une réunion simplement des auteurs, sinon on ne va pas y arriver » (G. Wasserman, avril 2003), excluant de fait les autres membres. Cela pose alors des questions quant au processus de validation, et donc du travail collectif, des textes. Une adhérente locale s'est d'ailleurs exclamée une fois « il faut rendre le document dans une semaine mais la prochaine réunion de la Commission est dans un mois... il y a un problème pour valider les textes » (avril 2003). Et un autre militant local de répondre « je ne suis pas contre que les auteurs se réunissent seuls ».

Cette division du travail n'est bien entendu pas aléatoire. Elle est liée à une division des compétences, des savoirs exprimés. Elle se fait sentir par de multiples signes : le fait que l'on décale une réunion pour certains membres, mais pas n'importe qui, le fait que l'on attende que certains soient présents avant de commencer la réunion, etc.) ou encore par la simple disposition spatiale des individus dans les discussions. C'est ainsi que lors de la réunion présentée plus haut, on pouvait observer une stricte répartition de la salle en deux blocs. Dans une grande pièce qui laissaient aux participants la possibilité de se placer comme ils le souhaitent, les gens se sont installés de telle sorte qu'apparaissent d'un côté les « anciens-experts », membres du CA ou du CS, et de l'autre les « nouveaux-profanes », adhérents locaux qui viennent pour la première fois ou depuis peu²⁴. Or les débats se déroulent au sein du premier groupe, le second restant totalement spectateur.

Expertises et légitimité

Ce choix de traiter principalement du 4 pages va conduire, on l'a vu, à travailler dans l'urgence. Mais la contrainte temporelle ne suffit pas à expliquer le fait de n'associer que certains acteurs. Un autre facteur est le contenu même de l'objet. Critiquer les travaux de la Convention suppose une connaissance minutieuse des travaux en cours. L'idée de rédiger un ouvrage plus général permettait davantage un élargissement de la discussion, une approche plus politique et stratégique par rapport à la construction européenne. L'étude du projet de Traité Constitutionnel (TC) restreint en revanche la possible participation de tous dans la mesure où elle nécessite des compétences techniques. Par « techniques » nous voulons signifier la capacité de lire, décortiquer, décrypter l'écriture d'un tel traité qui se formule par un langage plus académique qu'usuel, la capacité de percevoir les enjeux politiques derrière ce qui ressemble à des détails de procédures (majorité qualifiée, de droit de veto, des équilibres institutionnelles...), ou encore la capacité de comprendre certains mécanismes économiques (fiscalité, possibilité d'emprunts, critères de convergence)

Nous présentons maintenant notre troisième, et dernière, retranscription ethnographique. La réunion du 18 septembre 2003 nous paraît en effet pertinente pour mettre en évidence plusieurs phénomènes : l'écart entre intérêt profane pour l'Europe

²³ B. Cassen dit ainsi qu'il fallait « se diviser le boulot : une partie par personne puis une harmonisation. On se garde le début et la fin pour après. Echéance : sortie en avril-mai, donc une copie globale pour la deuxième semaine de mars ». Il s'adresse alors aux personnes ayant déjà réfléchi ou écrit sur le sujet. Deux trois autres militants étaient présents mais personne ne leur demande de rédiger quelque chose, ni même de participer à l'une des parties. [février 2003]

²⁴ Ceux-ci ne connaissent pas, ou peu, les « anciens » et ne se connaissent pas, ou peu, entre eux, au contraire les premiers

et connaissances expertes qui autorisent la parole ; les enjeux stratégiques et politiques de l'expertise.

Réunion du 18 septembre 2003

Après une présentation par B. Cassen de l'agenda de la Commission et des modalités de discussion, J. Lusson tente de lancer la discussion sur le 4 pages qui sera diffusé trois jours plus tard dans le *Lignes d'Attac* du mois de septembre. Dans un premier temps, personne ne semble avoir de remarque.

J. Nikonoff : « je le trouve bien. Mes remarques portent sur des déplacements de blocs. Réaménager autour de deux grandes parties : les aspects positifs, qu'on retrouve dans la note de Yves Salesse [président de la Fondation Copernic]... on peut reprendre des truc. Il faut bien expliquer ce qui se passe, simplifier davantage le propos. La deuxième partie serait sur les critiques, interroger le texte sur nos questions. J'aurais tendance à proposer : "Attac a 3-4-5 critiques fondamentales"... »

J. Lusson : « le texte de Salesse restreint les aspects positifs aux points institutionnels et dénonce des contradictions. Donc, de ton point de vue, il faudrait développer ces points positifs ? »

J. Nikonoff : « écoute, j'ai pas tout bien lu mais... »

B. Cassen : « mon point de vue est qu'il y a une sacralisation de l'Europe néo-libérale, on ne peut plus y toucher »

C. Ramaux : « il y a possibilité de sortir de l'Union, mais c'est un peu l'arme atomique... »

J.-C. Boual : « qu'est-ce qu'on cherche ? Faire une critique pour dire qu'il n'y a rien à en tirer ? Je ne crois pas que ce soit la meilleure façon de procéder. On peut voir si ça peut créer des dynamiques nouvelles, et faire des propositions à la CIG. C'est pas la même chose que ce que dit Jacques, qui donnerait un texte statique. C'est toujours le même débat, qu'on retrouve aussi hors d'Attac, "pour ou contre la construction européenne" !... Ca n'exclue pas qu'on fasse des critiques, mais il faut qu'on se place dans une dynamique »

J. Lusson : « mais concrètement par rapport au 4 pages ? »

J.-C. Boual : « dire deux mots sur le processus conventionnel, la possibilité d'intervenir qui a été très insuffisamment utilisée. On va s'enfermer dans une problématique où l'on ne pourra dire autre chose que "Non". Il faut nuancer des choses ; dire que la paix est oubliée c'est faux ! même si c'est insuffisant. Sur la zone euro, soit on en dit trop, soit pas assez (...) Ensuite, ce qui est dit sur le "Soft power"... c'est pas la panacée. Il faut y regarder de plus près et il faut un minimum de moyen militaire. Et sur les propositions, est-ce qu'on va proposer des articulations, ne pas faire dépendre l'essentiel de la partie III, mais le ramener dans le législatif et donc le politique, le jeu démocratique classique... Ce n'est pas tout à fait la position de Jacques »

J. Nikonoff : « je suis d'accord, je n'ai pas trop préparé »

B. Cassen : « je ne suis pas d'accord sur le fait que les traités ne sont pas abordés, il y a même un cour de justice comme l'ORD à l'OMC [« je n'ai pas dit ça... » J.-C. Boual] Pour le Soft power, c'est simplement évoqué. Sur la nature du document, ce n'est pas le texte de proposition, il y aura un deuxième texte à la suite d'un appel. Moi, je vois beaucoup de critiques à ce texte : la sanctuarisation du libéralisme ; la concurrence

est errigée en norme supérieure aux autres ; l'OTAN – que vient faire l'OTAN là ?! – est l'outil de domination américaine sur l'Europe, c'est une Europe américaine... Il faut dire ce que signifie la référence à l'OTAN. Je suis d'accord sur ce que tu dis sur le concept de puissance. A titre personnel, je suis d'accord pour un Etat major. Est-ce qu'il peuvent le faire en oubliant le traité, d'un point de vue juridique ? Je ne sais pas »

J.-C. Boual : « si si, c'est possible »

C. Ramaux : « j'ai l'impression que tu [J.-C. Boual] pointes un vrai piège, mais tu tombes en plein dedans [J.-C. Boual s'anime un peu] Il faut partir du texte, car la constitution c'est un acte fondamental. On n'en sort que par des guerres... Ce qui manque dans ton intervention, c'est des trucs concrets ! (...) On inscrit par exemple dans le marbre constitutionnel de fixer des déficits ! Les pro-européens, dont je suis, disent qu'il faut des politiques de relances européennes, un minimum Keynésien, c'est rendu impossible par le traité ! On a une vraie régression. Alors ce que je reproche au 4 pages, c'est que, étant plus pluraliste, il est moins incisif. Celui de Salesse est individuel donc mieux construit. Il faut analyser les points point par point, même peut-être faire des sous-commissions pour les étudier [« je vais muscler un peu le texte », B. Cassen] En matière sociale, on peut dire que l'Union doit avoir pour objectif le progrès social et donc inscrire dans le traité le principe de non-régression du droit social, ce qui était un des éléments de la jurisprudence européenne »

J.-C. Boual : « mais ce n'est pas vrai ! Il peut y avoir des emprunts »

Il s'engage une polémique sur la lecture du projet du Traité. Cela devient un conflit assez musclé et tendu

Une militante: « sur le 4 pages, j'ai été un peu choqué de dire que les mouvements sociaux ne se sont pas mobilisés ; il ne faut pas les démoraliser »

B. Cassen : « on a repris une des idées de J.C. qui était de souligner une insuffisante mobilisation pour la Convention, pas pour le traité lui-même (...)

J.-C. Boual : « je pense que la manière de s'exprimer là-dessus sera essentielle. Il faut partir de l'Europe telle qu'elle existe réellement ! »

J. Capdevielle : « pour aller dans le sens de J.-C., il faut étudier en quoi la règle de droit qu'on nous propose va dans notre sens »

Pendant ce temps, B. Cassen lance une petite pique sur J.-C. Boual comme « défenseur de la Commission européenne »

J.-C. Boual : « cette constitution là ne va pas résister à l'élargissement, ça va changer ! »

C. Ramaux : [tout bas : « c'est pitoyable »] « il faut un verrou disant que les directives européennes ne peuvent s'appliquer que pour une amélioration. Sur le jugement global, si tu annonces que la Convention dit des trucs contradictoires, moi je ne suis pas d'accord, il y a une ligne. Il y a toujours des divergences. Mais il ne faut pas sous-entendu que "parce qu'il y a des trucs contradictoires..." Les libéraux ont une pensée sociale ! »

B. Cassen : « On ne va pas changer la ligne puisqu'il n'y a eu jusqu'ici aucune réaction²⁵ »

La première militante : « dans les CL, il va y avoir beaucoup de débats très enflammés, plus critiques. C'est pas la peine d'en rajouter »

J.-C. Boual : « on prend le texte article par article [*il s'énerve*] et on étudie les rapports de force. Article par article [« on ne les connaît pas », B. Cassen] Mais si ! Mais si ! C'est facile de dire "je suis contre tout", c'est le problème des forces sociales depuis 50 ans. Est-ce qu'on est capable d'avoir des forces d'intervention ?! La lecture n'est pas une lecture exacte du texte !... »

C. Ramaux : « c'est pas parce qu'il y a écrit "Europe" qu'on va dire béni-oui-oui ! [« Il faut partir de cas concret » ajoute-t-il tout bas]

J. Lussion : « on est obligé de faire partir le texte lundi. Mais on peut faire une analyse point par point dans une journée d'étude »

B. Cassen : « à Arles, on l'a distribué à mille adhérents et les réactions étaient "c'est trop mou" »

J.-C. Boual : « je sais bien... mais prenez en compte qu'il y a vingt-huit gouvernements élus légitimement, il faut le prendre en compte ! »

B. Cassen : « oui, et bien on sera un contre vingt-sept à dire le contraire »

A ma droite, deux militantes se disent : « on est là pour critiquer la Convention, pas pour être d'accord ». J.C. Boual ne parle pas du 4 pages mais du débat plus large et de la manière de le mener, de lire et de critiquer un texte

C. Ramaux : « Jean-Claude, je partage ton souci du besoin d'une construction européenne. Il faut mettre en avant la tonalité libérale générale qui ne nous va pas. Et il faut dire qu'on veut une vraie Constitution en faveur du progrès social, qui montre que l'Europe est utile. Donc on est d'accord là-dessus. Mais moi je suis très concret, toi tu ne l'es pas... »
(...)

J.-C. Boual : « moi, je suis contre ce mécanisme. La partie III n'a pas le même statut que les autres. On peut la sortir du reste ! Je ne te dis pas que ça ne sera pas libérale comme décision mais... »

Pendant qu'il parle, C. Ramaux consulte le livre de la Constitution pour retrouver leur point de désaccord quant à la possibilité pour un Etat d'emprunter

C. Ramaux : « tiens ! je te cite le titre 7, article 2, c'est un article en tant que tel »

Il le lit entièrement le texte puis s'exclame : « C'est clair ! pas de déficit autorisé ! »

J.-C. Boual : « mais ça ne veut pas dire que tu ne peux pas emprunter [« je rêve ! », C. Ramaux] C'est moi qui rêve »

²⁵ Le texte avait déjà été diffusé lors de l'université d'été en août et sur les listes Internet CA-membres fondateurs pour recueillir les remarques avant d'en faire un document distribué à tous les adhérents. Presque aucune réaction n'apparu

C. Ramaux : « un budget équilibré c'est un budget sans déficit, c'est la base de l'économie ! Je rêve !... Il ne peut pas y avoir de relance budgétaire économique ! [Tout bas : « il me dit la leçon le mec, je rêve ! »] L'Europe ne peut pas faire ce que font les EU aujourd'hui !

Réaction des deux militantes à notre droite : « on ne le veut pas de toute façon ! ». Elles ne comprennent pas qu'il s'agit là d'économie et non de décision militaire ou politique. Elles poursuivent, perdues, « on est loin du 4 pages... ». « Non, on n'est pas très loin » répondent simultanément J. Capdevielle et C. Ramaux.

Une militante : « Les pauvres militants de base sont dépassés »

J. Lusson : « Vous êtes dépassé(e)s ?... »
(...)

La discussion se poursuit sur l'organisation de la journée d'étude : solliciter des gens externes à Attac ? (« je pense qu'on a toutes les ressources dans Attac », B. Cassen), nombre de personnes ?

J. Lusson : « je pense qu'il faut d'abord une journée de travail avant, à soixante personnes »

C. Ramaux : « on ne travaillé pas le traité à 50 ou 60. Il faut demander à deux-trois personnes de faire 20 pages, secteur par secteur »

B. Cassen : « on va avoir du mal à trouver deux week-end pour ça. On a assez de gens, on peut faire une réunion préalable ici, ça suffit »

J. Capdevielle : « il y a des débats ici qu'on n'a pas pu finir, c'est dommage »

C. Ramaux : « oui, mais ça doit se faire par écrit... Il faut que les gens écrivent »

B. Cassen : « oui, il faudra éplucher et classer les retours »

Puis, les différents intervenants sortent leurs agendas pour convenir des prochaines réunions. Une première date est modifiée pour que Jean-Claude puisse être présent. De son côté C. Ramau ne pourra être là à la prochaine mais s'arrangera pour venir à la suivante

J. Capdevielle : « et pourquoi ne pas garder l'angle de Jean-Claude, en terme de dynamique ? »

B. Cassen & C. Ramaux conjointement : « il ne faut pas commencer par là, le mettre comme conclusion »

J. Lusson : « comment on procède ? une personne par thème, deux-trois personne par thème ? »

B. Cassen : « il faut bien faire fonctionner le CS. Pour l'organisation concrète, on verra ça au Bureau. On l'évoque au CA et au CS demain »

C. Ramaux veut bien travailler sur l'aspect « politique économique » (« comme ça, ça va le blinder un peu » dit-il sur un ton ironique et sarcastique à l'attention de J.C. Boual²⁶). Cassen accepte de travailler sur la défense

J. Lusson : « et l'histoire du bouquin ? Gilbert et Jacques ont envoyé leur contribution... L'idée était d'avoir un livre en quatre parties »

B. Cassen : « il faut y réfléchir de nouveau, parce que là, on est dans un autre contexte. Ma partie – « propositions » - ne peut pas être faite sans ce qui se passe maintenant »

J. Lusson propose alors de réunir un « mini-groupe de travail » pour travailler sur le livre. La réunion se termine sur les ultimes modalités de la journée de travail prévue. J. Nikonoff insiste sur le fait de disposer, avant la journée, de petits textes. Julien précise que « ça fera des documents qu'on mettra sur le site, que les CL s'approprient ». B. Cassen et C. Ramaux ajoutent qu'il faut que le travail s'engage « sur la base des articles, pas sur des discussions en l'air ». J. Capdevielle et J.C. Boual, eux, pensent qu'il faut « juste poser des questions dans cette problématique ; pas nécessairement rédiger quelque chose d'abouti ». En ce qui concerne le livre, et alors que les gens se lèvent et quittent progressivement la salle, J. Lusson s'adresse aux seuls rédacteurs. Une militante conclue « on n'est pas concerné »

Cette dernière phrase est emblématique. Les adhérents locaux qui ne peuvent se prévaloir de connaissances particulières (ou d'un rôle d'informateur), sont véritablement exclus d'une grande partie du travail de la Commission. D'autant plus lorsque celui-ci consiste en une rédaction de textes. Cette exclusion existe alors même que J. Lusson a toujours fait le maximum pour intégrer l'ensemble des participants et susciter des questions et réactions. Autant dire que nous n'interprétons pas du tout la situation comme une volonté délibérée de mise à l'écart de certains. Bien au contraire, et c'est précisément pour cette raison que le cas nous paraît intéressant. L'exclusion est symbolique, spatiale²⁷, et intellectuelle. Il est faux de prétendre que tous participent d'égale manière, ne serait-ce que parce que le moyen exclusif d'élaboration est l'écrit. Nous l'avons vu dans les échanges ci-dessus, les participants ont une culture académique qui les pousse à discuter, débattre et échanger à partir de textes, et à ne considérer qu'on ne peut bien discuter que sur la base de texte. Ne pas maîtriser ce vecteur revient donc à se condamner à ne pouvoir, au mieux, que faire quelques remarques orales sur les textes des autres.

²⁶ Ajoutons que les liens entre ces différents participants dépassent parfois le cadre de la Commission. C'est ainsi que l'on trouve dans la livraison de septembre-octobre 2003 de la revue *Mouvements* un article de J.-C. Boual intitulé « La convention pour une constitution européenne : premier bilan ». Or G. Wasserman est rédacteur en chef de cette revue, tandis que C. Ramaux est membre du comité de rédaction

²⁷ Outre la réunion du mois d'avril qui présentait déjà cette configuration, la réunion de septembre évoquée plus haut reproduit très nettement la division au sein de la Commission. Celle-ci se déroulait dans le bureau de Bernard Cassen dans les locaux du *Monde diplomatique*. Les premiers arrivés – les adhérents locaux – se placèrent au bout de la table, tandis que les autres, qui arrivèrent en retard, se placèrent de l'autre côté de la table, puis en retrait sur des chaises (car la table était trop petite) de plus en plus loin des premiers arrivés. En ce qui nous concerne, nous nous sommes retrouvés précisément au milieu, avec à notre droite des adhérents locaux qui n'étaient pas, ou très peu, dans les débats, et à notre gauche les « experts ». Lors des discussions, le centre de gravité n'était pas le centre de la table (ce qui aurait été logique) mais un point complètement excentré sur la gauche, si bien que la partie droite (les adhérents locaux) en était exclue

Conclusion provisoire

Notre analyse du travail de cette Commission nous a conduit à distinguer trois phases (définition des objectifs et moyens de la Commission ; adaptation à l'actualité européenne ; expertises et rédactions des textes). Il faut préciser que, contrairement à la présentation qui en a été faite, il ne s'agit pas de phases successives ou chronologiques. Nous l'avons énoncé ainsi par commodité et lisibilité, mais en vérité elles se combinent et s'entrecroisent. Il n'en reste pas moins qu'elles nous semblent soulever des problèmes et enjeux distincts. Cela permet notamment de lire différemment les deux objectifs principaux qui avaient présidé à la création des Commissions : une meilleure articulation des différentes instances pour une élaboration plus collective²⁸ ; un moyen d'anticiper les questions d'actualité sociale et politique afin d'aider à l'orientation des instances décisionnelles d'Attac.

Dans le cadre de la Commission Europe, le slogan d'Attac « Comprendre pour agir » se réalise finalement par une action en deux, voire trois, étapes. Un diagnostic-expertise-élaboration « scientifique²⁹ », puis une appropriation par les militants, et enfin campagne – action. L'enjeu du premier temps est finalement double : trouver des points d'entrée qui permettent d'aborder progressivement la question européenne dans son ensemble sans risquer des ruptures internes³⁰ ; formuler et contrôler le débat et la question à poser pour, ensuite, ouvrir la discussion à l'ensemble des militants. Etablir le document sur lequel on va discuter, c'est donner le cadre de la discussion, c'est aussi fixer les limites de la discussion que l'on ne peut/doit franchir.

Il nous faut, pour conclure, rappeler que l'activité de la Commission est loin d'être achevée. Les phases décrites plus hauts ne correspondent qu'à la première étape de la démarche d'Attac. A partir de octobre-novembre 2003 s'engage en effet la deuxième phase qui consiste en une diffusion des textes produits et d'une intégration, à partir du cadre original, des suggestions, propositions, critiques ou amendements de l'ensemble des militants. L'objectif étant de terminer le livre prévu il y a déjà plusieurs mois, de prendre une position définitive sur le Traité Constitutionnel (et corrélativement une campagne d'actions), et enfin une éventuelle position officielle d'Attac sur la construction européenne en tant que telle. Ce processus est en cours et fera l'objet d'une étude ultérieure.

²⁸ Notons sur ce point que l'ensemble des commissions a fait l'objet d'un bilan lors du CA national de octobre 2003. Il est apparu que la Commission Europe était, malgré certaines imperfections, une réussite, aussi bien dans sa production que dans ses relations avec le CS. Le lien avec les autres instances d'Attac n'a pas été évoqué

²⁹ La terminologie disponible est ici inadéquate et témoigne précisément un manque de réflexion et de conceptualisation sur les distinctions entre réflexion « scientifique », « militante » ou « intellectuelle ». Aucun de ces termes ne nous convient véritablement. Il nous reste à affiner ces distinctions

³⁰ Le point d'appui actuel est le Traité Constitutionnel en préparation, de même que Attac avait pris comme point d'entrée la Charte des droits fondamentaux et l'article 133 pour parler de l'Europe à l'occasion du sommet de Nice en 2000